



Cercle Gutenberg

Charte des Chaires Gutenberg

1 – Définition

Les *Chaires Gutenberg* sont un dispositif mis en place pour faciliter l'accueil, pendant une période d'environ un an, de chercheurs ou enseignants-chercheurs de niveau international invités par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la Région Grand Est. Ces chaires d'excellence sont financées par les collectivités locales (Région Grand Est, Eurométropole de Strasbourg), sur proposition du *Cercle Gutenberg* qui regroupe tous les membres actifs en Alsace de l'Institut de France, du Collège de France, de l'Institut Universitaire de France (membres seniors) et des grandes académies nationales françaises et étrangères. Tous les champs disciplinaires sont éligibles.

La Chaire Gutenberg ne pourvoit pas au salaire de son titulaire, pour lequel d'autres ressources doivent être mobilisées.

2 – Dotation financière

La dotation financière d'une *Chaire Gutenberg* par les collectivités locales atteint 60 000 € qui se décomposent en 10 000 € destinés personnellement au lauréat à titre de « Prix Gutenberg » afin de faciliter son installation et celle de sa famille, et 50 000 € attribués à son unité d'accueil.

Cette dotation de 50 000 € n'est soumise à aucun prélèvement de la part de l'établissement d'accueil et bénéficie intégralement au déroulement du programme de recherche du chercheur titulaire de la *Chaire Gutenberg*. Elle permet de prendre en compte des investissements de laboratoire, des frais liés à l'accueil du candidat, des vacances pour du personnel d'accompagnement, tout ou partie d'une allocation doctorale ou post-doctorale, des missions, l'organisation de colloques, etc.

L'attribution d'une *Chaire Gutenberg* s'accompagne du maintien des crédits affectés par l'établissement au chercheur invité et est cumulable avec les autres dispositifs d'aide des collectivités.

3 – Sélection

Le *Cercle Gutenberg* tient les dossiers de candidature à disposition des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région.

Pour chaque personnalité dont l'invitation est envisagée et dont la candidature sera soumise au jury, les établissements devront fournir une présentation complète du candidat, de son projet scientifique, de son insertion dans les projets et thématiques de l'établissement, des retombées et de la valorisation attendues au niveau de l'établissement et de la région. Le dossier de candidature précisera les accompagnements estimés nécessaires à la réalisation du projet de recherche.

Le dossier de candidature précisera également les activités d'enseignement et de recherche que le candidat à la *Chaire Gutenberg* s'engage à mener pendant son séjour en région Grand Est.

Les candidatures seront présentées au jury par les responsables des établissements ou des unités d'enseignement et de recherche concernées.

Le jury qui attribue les *Chaires Gutenberg* est un jury international multidisciplinaire constitué exclusivement de personnalités reconnues du monde de la recherche.

4 – Calendrier 2020

Les dossiers de candidature pour une *Chaire Gutenberg* 2019 sont à déposer au *Cercle Gutenberg* (cercle.gutenberg@free.fr) **le 18 mai 2020 au plus tard** pour permettre une prise de fonction au cours de l'année 2020/2021.